

Chimay, le 30 octobre 2007.

## **ARRETE DE POLICE**

Le Bourgmestre,

Considérant que le Te Deum et les cérémonies du dimanche 11 novembre qui se dérouleront à partir de 11 heures;

Vu la Loi sur la circulation routière;

### **ARRETE :**

Art. 1 – La circulation des véhicules sera interrompue sur la Place durant la prise d'Armes entre 10h40 et 11h00.

A l'issue du TE DEUM chanté à 11h en Collégiale, le Cortège empruntera, vers 11h30, le trajet ci-après : Grand-Place vers la Grand-Rue, rue St-Nicolas direction La Bouchère (monument français) dépôts de fleurs. Le cortège reviendra par la rue du 11 novembre – la rue du Faubourg – la Place Froissart – rue des Ormeaux – Arrêt monument Roi Albert – puis direction stèle des prisonniers – ensuite direction rue du Pavillon – Place des Princes (dépôts de fleurs et appel aux morts).

Retour à la salle des fêtes de l'Athénée Royal via la rue de Virelles et la rue de Noailles.

Art. 2 - La circulation sera réglée par les agents de police sur place.

Art. 3 – La signalisation adéquate sera apposée par les soins de la Ville et notamment celle interdisant le parking devant les 4 monuments visités.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié conformément au vœu de l'article 112 de la Loi communale.

Le Bourgmestre,